



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2026_144_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de prestation avec Les Petits Débrouillards

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation avec l'association Les Petits Débrouillards pour une intervention dans le cadre de la Fête de la science qui se déroulera le mercredi 14 octobre 2026 de 10h à 12h à la Médiathèque de Vif dans la salle L'Alvéole pour un montant HT total de 417,00 euros.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, 05.10.26

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guillaume CARASSIO